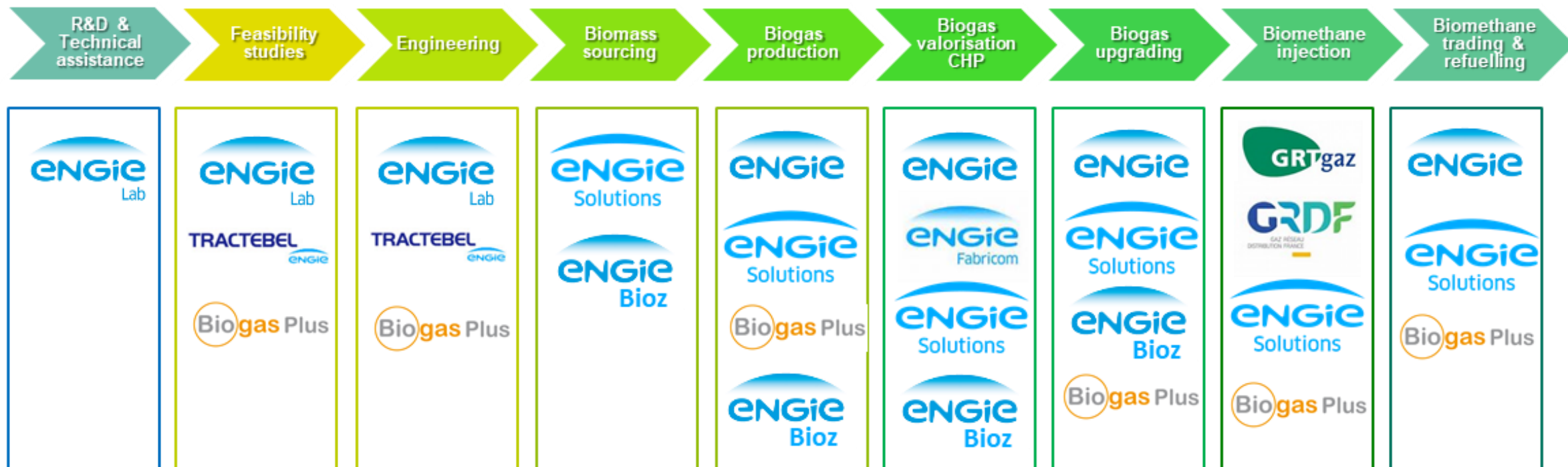




# **La Filière Biogaz, des perspectives de forte croissance pour la France et l'Europe**

**CRÉONS DE NOUVELLES ÉNERGIES**  
[entreprises-collectivites.engie.fr](https://entreprises-collectivites.engie.fr)

# ENGIE et la méthanisation



- *Mon parcours : Stage découverte biogaz chez SITA (2010), Stage fin étude chez ENGIE SA (2012), 3 ans en maîtrise d'œuvre sur le biogaz chez Aristot, 4 ans chef de projets méthanisation chez ENGIE Biogaz (développement / construction / exploitation unités de méthanisation), retour chez ENGIE SA comme responsable équipe biométhane (négoce gaz vert France et Europe)*

# Principe de la méthanisation

## du biométhane

### 1 Collecte

Le biométhane est produit à partir de la dégradation de matières organiques des déchets ménagers, agricoles, des déchets des industries agroalimentaires et des résidus de traitement des eaux usées.

### 2 Méthanisation

Une fois collectés, les déchets sont transportés sur le site de traitement. Ils y sont stockés puis transformés en biogaz dans les digesteurs. Le résidu solide du digestat est à son tour stocké pour en faire engrais organique.

### 3 Injection

C'est à cette étape que le biométhane est odorisé puis contrôlé. Il est ensuite injecté dans le réseau de gaz naturel.

-  Odorisation
-  Régulation de la quantité injectée
-  Contrôle de la qualité
-  Comptage

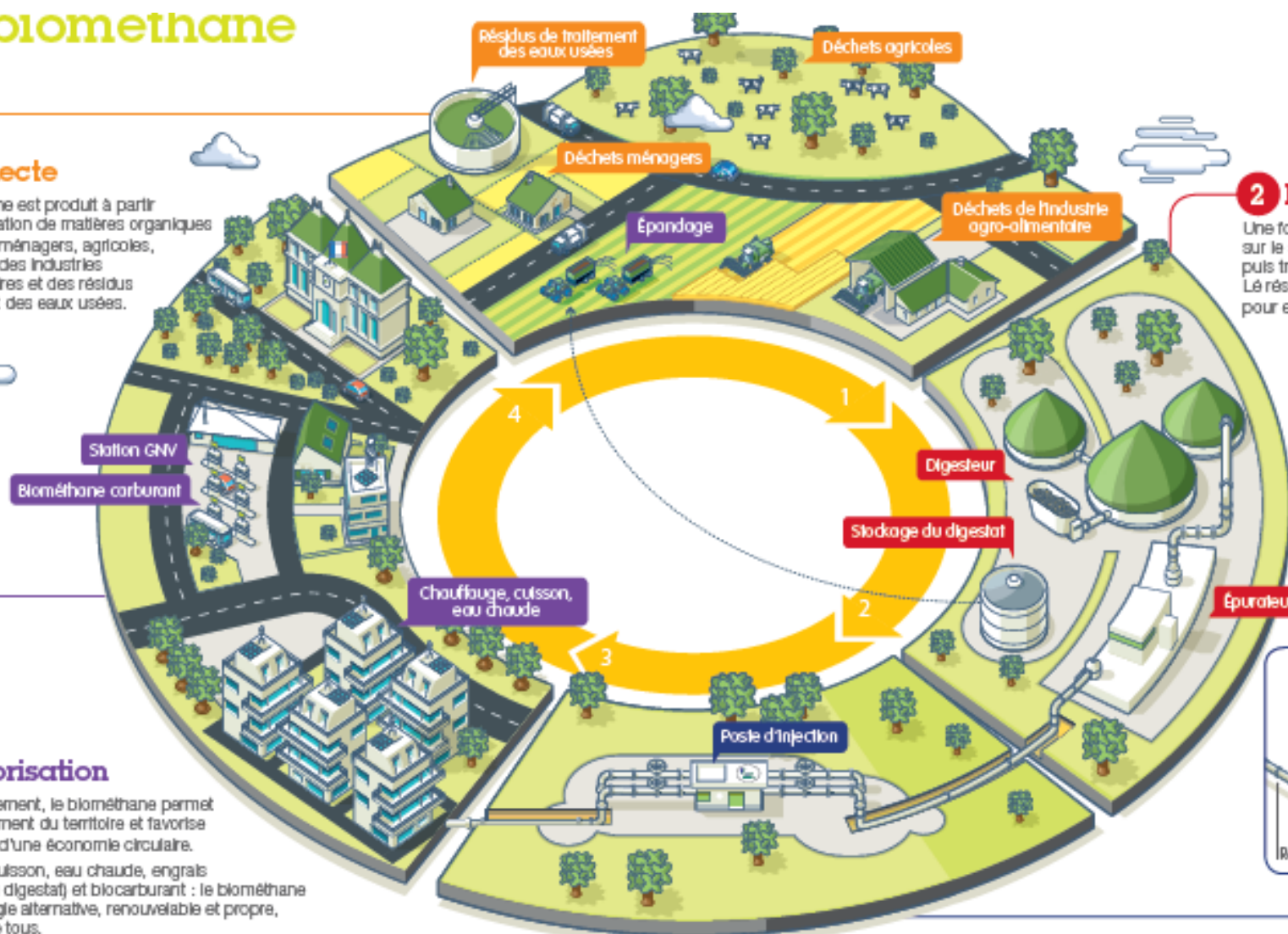
#### Poste d'injection



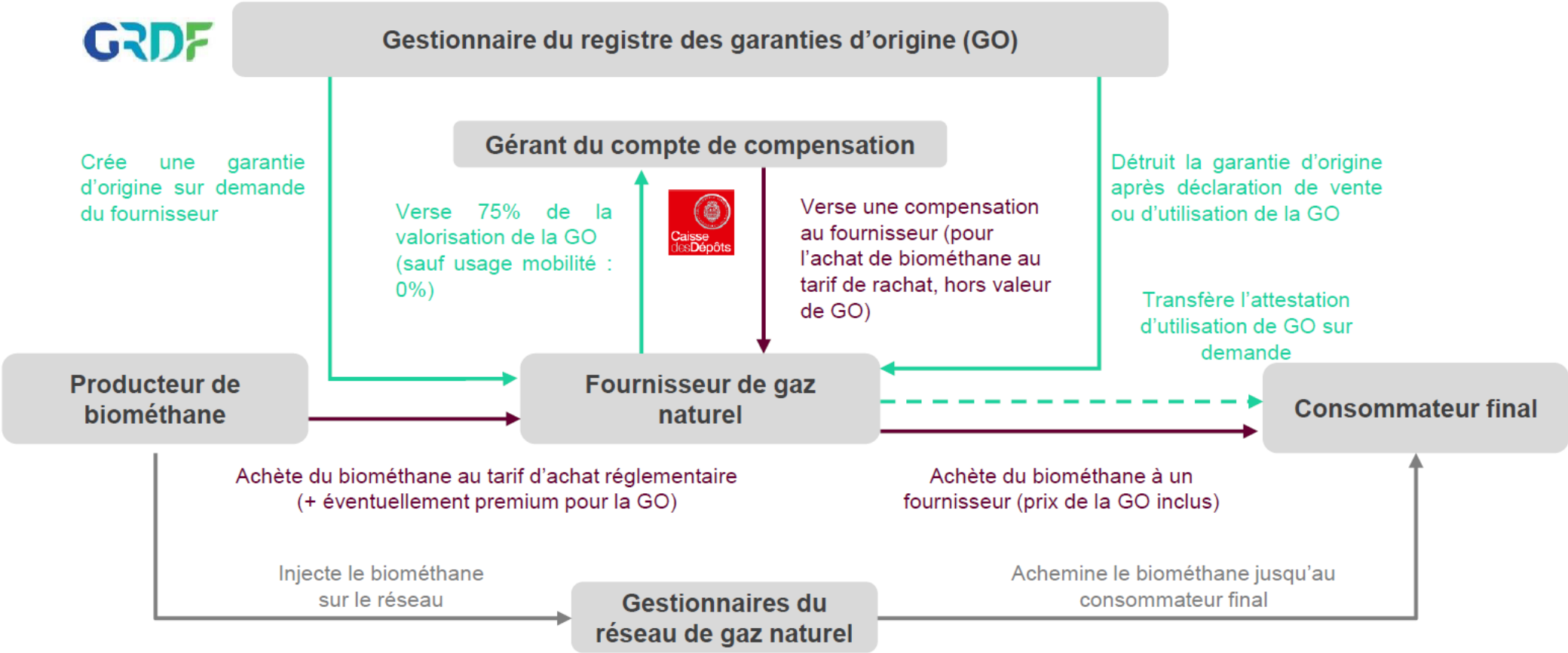
### 4 Valorisation

Produit localement, le biométhane permet le développement du territoire et favorise l'émergence d'une économie circulaire.

Chauffage, cuisson, eau chaude, engrais (utilisation du digestat) et biocarburant : le biométhane est une énergie alternative, renouvelable et propre, au service de tous.



# Mécanisme de soutien actuel



# Evolution réglementaires en cours

- Nouveaux tarifs d'achat (fin 2020 ?), mise en place d'un guichet ouvert sur les projets < 20 ou 25 GWh/an et appel d'offre pour les autres (baisse de 5 à 15% des niveaux de rémunérations), fin des tarifs pour ISDND et STEP
- Gestion des GO par l'Etat et mises aux enchères : entrée en vigueur en nov 21, mises aux enchère en 2023
- Fin d'exonération de TICGN ciblée pour les GO
- Transposition au plus tard en juillet 2021 de la directive européenne RED II, pour la mise en place d'un marché européen de la Garantie d'Origine
- Evolution du Système EU-ETS (quotas de CO2 sur les marchés) et de la prise en compte du biométhane dans ce dispositif
- Possible modification de la réversion des 75% sur le premium vert

# Perspectives à 2030

- La plupart des pays européens pourraient présenter un registre de GO biométhane, contribuant à un marché européen ouvert et intégré.
- **2 leaders de marché, l'outsider italien** : La **France** et le **Danemark** devraient constituer les principaux exportateurs européens de GO biométhane. L'**Italie** constitue potentiellement un exportateur sérieux, grâce une forte stratégie de soutien à la mobilité.
- **Des importateurs nets** : La **Pologne**, la **Suède**, l'**Autriche**, la **Suisse** et la **Belgique** devraient présenter des demandes en biométhane supérieures aux offres nationales et donc recourir à l'importation de GO sur le marché européen en 2030.
- **Des importateurs probables** : L'**Allemagne**, déjà importatrice en 2020, devrait continuer à recourir au marché européen, tout comme les **Pays-Bas**, L'**Espagne** ne devrait pas développer massivement sa production d'ici 2030 et pourrait recourir à l'importation pour décarboner ses usages gaz.
- Avec sa sortie de l'Europe, il est difficile de prévoir le positionnement du **Royaume-Uni** sur le futur marché européen de GO. Sans stratégie définie, la production pourrait être amenée à stagner alors que la demande devrait croître pour accélérer la décarbonation du mix national.